

Arrêté ministériel nommant les membres de la Commission des centres culturels

A.M. 28-06-2012

M.B. 05-10-2012

Modifications :

A.M. 15-11-2012 - M.B. 06-02-2013

A.M. 29-09-2015 - M.B. 20-10-2015

A.M. 28-04-2016 - M.B. 03-06-2016

La Ministre de la Culture,

Vu le décret du 17 juillet 2002 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs;

Vu le décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel;

Vu le décret du 11 janvier 2008 portant ratification de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 juin 2006 portant exécution du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, notamment l'article 13, § 1, 10°, a);

Considérant l'appel aux candidatures publié au Moniteur belge le 5 mars 2012;

Considérant que les membres siégeant en qualité de représentant de tendances idéologiques et philosophiques ont vu leurs mandats renouvelés par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 2011 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2007 nommant les membres de la Commission des centres culturels;

Considérant que les membres remplissent les conditions de nomination prévues par les dispositions décrétales et réglementaires;

Considérant qu'il a été impossible de rencontrer le prescrit des articles 2, alinéa 1^{er}, et 3, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, du décret du 17 juillet 2002 précité, compte tenu du faible nombre de candidatures féminines (tous appels aux candidatures confondus) et, corrélativement, du choix parmi les candidats en fonction de leurs expérience et compétences,

Arrête :



Modifié par A.M. 15-11-2012 ; A.M. 29-09-2015 ; A.M. 28-04-2016

Article 1^{er}. - § 1^{er}. Sont nommés membres effectifs de la Commission des centres culturels :

1° au titre d'experts justifiant de leur compétence ou de leur expérience dans l'un des domaines visés à l'article 68, 1°, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels de fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis oeuvrant dans le secteur culturel :

- Frédéric LAURENT; *[remplacé par A.M. 28-04-2016]*
- Cécile MARTIN;
- Gwendoline D'HUART; *[remplacé par A.M. 29-09-2015]*
- Marylène TOUSSAINT;

2° au titre de professionnels exerçant la fonction d'animateurs directeurs dans un centre culturel reconnu :

- Jacques-Yves LE DOCTE;
- Jérôme WYN;
- Catherine SCUROLE; *[remplacé par A.M. 29-09-2015]*
- Marc BAEKEN;
- Lucien BAREL;
- Englebert PETRE;

3° au titre d'experts justifiant de leur compétence ou de leur expérience dans le domaine culturel et issus :

a) de services culturels des différentes provinces francophones :

- Estelle DENOEL;
- Olivier FIEVEZ;
- Eric GELHAY;
- Myriam GOUMET;
- Véronique BIDOUL ; *[ajouté par A.M. 29-09-2015]*

b) des services culturels de la Commission communautaire française :

- Janine LE DOCTE;

c) d'un conseil d'administration de centre culturel local ou régional reconnu :

- Christian BOUCQ;
- Didier CAILLE;

Supprimé par A.M. 29-09-2015 ; Remplacé par A.M. 28-04-2016

d) de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie :

- Danièle STAQUET

e) de l'Union des Villes et communes de la Région de Bruxelles-Capitale :

- Corine FRANCOIS; *[inséré par AM 15-11-2012 ; modifié par A.M. 29-09-2015]*

4° au titre de représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréés actifs dans les secteurs des centres culturels :

- Matteo SEGERS; *[remplacé par A.M. 29-09-2015]*
- Michel GELINNE.

Inséré par A.M. 29-09-2015

5° au titre d'expert issu d'une association ayant pour objet social au moins la défense des usagers ou d'une catégorie d'usagers :

- Frédéric DELHAYE

Remplacé par A.M. 29-09-2015

§ 2. Sont nommés membres effectifs de la Commission des Centres culturels au titre de représentants des tendances idéologiques et philosophiques:

- Corinne VANVOLSEM (cdH)
- Luc DECHARNEUX (MR)
- Philippe DEGENEFFE (PS)
- Paul FAUCONNIER (Ecolo)

Modifié par A.M. 15-11-2012; A.M. 29-09-2015; A.M. 28-04-2016

Article 2. - § 1^{er}. Sont nommés membres suppléants de la Commission des centres culturels :

1° au titre d'experts justifiant de leur compétence ou de leur expérience dans l'un des domaines visés à l'article 68, 1°, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 précité :

- Brieuc DISPERSYN ; *[Remplacé par A.M. 29-09-2015]*
- [...] *[supprimé par A.M. 28-04-2016]*

2° au titre de professionnels exerçant la fonction d'animateurs directeurs dans un centre culturel reconnu :

- Edith GRANDJEAN ; *[Remplacé par A.M. 29-09-2015]*
- Emmanuel PAYE ; *[Remplacé par A.M. 29-09-2015]*
- Bernadette VRANCKEN; *[Remplacé par A.M. 29-09-2015]*

3° au titre d'experts justifiant de leur compétence ou de leur expérience dans le domaine culturel et issus :

a) de services culturels des différentes provinces francophones :

- Laurence DEPREZ;
- Luc NAVET;
- Fabienne SCANDOLO;
- Jérémy MEYS ; *[inséré par A.M. 29-09-2015]*
- Frédéric PHILIPIN *[inséré par A.M. 29-09-2015]*

b) des services culturels de la Commission communautaire française;

- Christine HEYMANS; *[modifié par A.M. 29-09-2015]*

c) d'un conseil d'administration de centre culturel local ou régional reconnu :

- Jean-François MITSCH;

d) de l'Union des Villes et communes de la Région de Bruxelles-Capitale

- Barbara DECUPERE. *[inséré par AM 15-11-2012 ; A.M. 29-09-2015]*

Inséré par A.M. 28-04-2016

e) de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie :

- Tanya SIDIRAS

4° au titre de représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées actives dans les secteurs des centres culturels :

- Liesbeth VANDERSTEENE;
- Céline D'AMBROSIO; *[modifié par A.M. 29-09-2015]*

5° au titre de représentants de tendances idéologiques et philosophiques :

- Martine LAHAYE (PS).
- Fabrice VANDERSMISSEN (ECOLO). *[inséré par AM 15-11-2012]*

Remplacé par A.M. 29-09-2015 ; complété par A.M. 28-04-2016

§ 2. Sont nommés membres suppléants de la Commission des Centres culturels au titre de représentants des tendances idéologiques et philosophiques:

- Stéphanie WILLEMS (cdH)
- Matthieu BAKOLAS (MR).
- Bruno WYNANDS (ECOLO) *[inséré par AM 28-04-2016]*

Remplacé par A.M. 29-09-2015

Article 3. - Les membres visés à l'article 1^{er}, § 1^{er} et à l'article 2, § 1^{er}, sont nommés pour un mandat d'une durée maximale de cinq ans.

Les mandats des membres visés à l'article 1^{er}, § 2, et à l'article 2, § 2, seront renouvelés conformément à l'article 2, alinéa 3, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 précité.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} août 2012.

Bruxelles, le 28 juin 2012.

Mme F. LAANAN